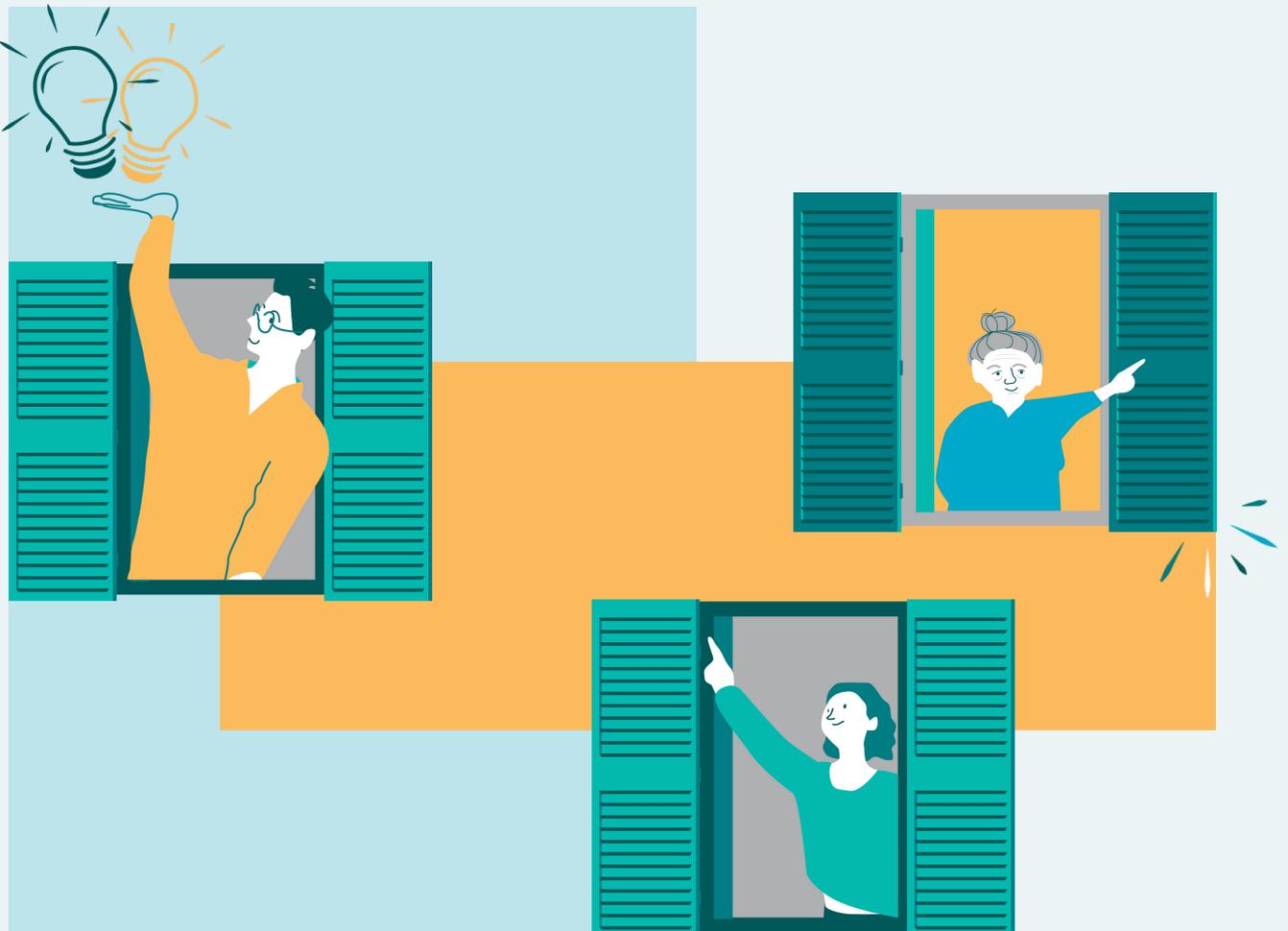


# Budget participatif

Guide à destination des porteurs de projet





# Suivre les étapes du budget participatif

## Sommaire

**3** — Règlement du budget participatif

**5** — L'appel à idées

- *Fonctionnement*
- *Règlement du budget participatif*

**7** — Communiquer mon idée

**8** — Le vote

**8** — La réalisation des projets  
lauréats



# 1 - Règlement du budget participatif

Depuis le début de leur mandat, les élus portent une attention particulière à participer à la mise en place des objectifs du développement durable. Les idées proposées dans le cadre du budget participatif devront donc participer à accompagner cette vision.



## Article 1 : Principes fondamentaux

### Qu'est ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur mairie à des projets.

### Quelle est l'enveloppe budgétaire dédiée ?

La collectivité attribue aux habitants d'Evian un budget de 100 000 euros issus de son budget d'investissement pour l'année 2024.

### A qui est destiné ce budget ?

Toutes les personnes de plus de 16 ans domiciliées en permanence sur le territoire de la commune. Toutes ces personnes peuvent soumettre une idée et prendre part au vote afin de choisir les projets qui les motivent.



## Article 2 : Eligibilité territoriale des idées

Les projets de budget participatif doivent se réaliser sur le territoire de la commune d'Evian.



## Article 3 : Modalités de recevabilité d'une idée

### Les critères d'acceptabilité d'une idée :

- Les projets concernent une idée ou un bien précis (bâtiment, infrastructure, etc.), une rue, ou l'ensemble du territoire de la commune d'Evian.
- Les projets peuvent concerner tous les domaines, dans le cadre des compétences de la commune.

### Il faut que l'idée :

- Relève des compétences communales (cadre de vie, vie associative et sportive, parcours de vie, attractivité).
- Soit d'intérêt général et à disposition de tous, sans être discriminatoire ou exclusive.
- Ne nécessite pas l'acquisition de terrains ou de locaux et soit implantée sur des parcelles dont la commune est propriétaire et sur le territoire d'Evian.
- Ne dépasse pas les 100 000€ alloués.
- Ne nécessite pas la rémunération du porteur d'idée.
- Ne soit pas déjà en cours de réalisation ou de programmation.



# 1 - Règlement du budget participatif



## Article 4 : Enjeux du développement durable

Le développement durable s'inscrit dans une perspective de long terme, associant les contraintes environnementales et sociales à l'économie. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

- **Défi 1** : encourager la citoyenneté, la solidarité et l'inclusion
- **Défi 2** : lutter contre le changement climatique
- **Défi 3** : préserver le territoire et la biodiversité
- **Défi 4** : encourager une production et une consommation sur la base de critères sociaux et environnementaux
- **Défi 5** : promouvoir l'éducation, la santé, le sport et le bien-être
- **Défi 6** : favoriser le maintien d'une agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité
- **Défi 7** : promouvoir le patrimoine et la culture
- **Défi 8** : renforcer l'attractivité de la ville



## Article 5 : Prise en compte des idées et leur sélection

Les projets seront soumis à l'analyse des services techniques pour en évaluer la faisabilité technique et l'enveloppe budgétaire.

Un jury étudiera la conformité des projets vis-à-vis du présent règlement.

### Composition du jury :

- Mme le Maire
- 4 conseillers municipaux
- Un membre du conseil des Jeunes
- Un membre du conseil des Sages
- Deux Evianais tirés au sort

Le jury se réunira après la phase de dépôt des idées pour valider toutes les propositions qui seront conformes au présent règlement.



## Article 6 : Modalités de vote

Les votes se dérouleront en parallèle sur la plateforme participative **ditesnoustout.fr/evianparticipatif** et à la mairie par un système d'urnes dans lesquelles les habitants pourront glisser un bulletin.

Chaque habitant ne pourra voter qu'une fois pour les projets de son choix dans le montant de l'enveloppe maximum de 100 000 euros.

# 2 - L'appel à idées

Du 11 octobre au 10 novembre 2023



**La commune d'Evian met à votre disposition un budget de 100 000€ afin que vous proposiez des idées pour la commune.** Le budget participatif s'adresse à l'ensemble des Evianais âgés de plus de 16 ans tant pour le dépôt d'idées que pour le vote qui aura lieu dans un second temps.

La première étape majeure est le dépôt des idées. Chacun d'entre vous peut déposer une idée sur la plateforme [ditesnoustout.fr/evianparticipatif](https://ditesnoustout.fr/evianparticipatif) ou en mairie après s'être assuré qu'elle répond au règlement du budget participatif.

## Comment fonctionne le budget participatif ?



- **Une idée, pas un projet :** Quelques mots suffisent à donner vie à votre idée, il faut simplement expliquer ce qu'elle apporte à la commune, où vous souhaitez l'implanter, etc. **La formulation est donc importante pour que tout le monde comprenne et vote pour votre idée !**



- **Une idée unique sinon rien :** D'autres ont peut-être déjà déposé une idée similaire à la votre. Dans ce cas, vous pouvez commenter pour vous rallier à celle-ci, la préciser et proposer votre aide.



- **Je dépose mon idée sur la plateforme [ditesnoustout.fr/evianparticipatif](https://ditesnoustout.fr/evianparticipatif) ou via le formulaire en mairie.** A l'issue de la phase de dépôt, je serai informé de la suite de la démarche : soit mon idée est proposée au vote, soit le jury a établi qu'elle ne correspondait pas aux critères définis par le règlement.

## Ce qu'il faut savoir avant de déposer mon idée ?



Mon idée répond aux enjeux du développement durable portés par Evian.



Elle ne dépasse pas l'enveloppe allouée de 100 000€



Elle est nouvelle et ne concerne pas un projet déjà en cours à Evian



Elle est d'intérêt général et inclusive



Elle sera implantée sur la commune d'Evian et concerne les compétences communales

# 2 - L'appel à idées

Du 11 octobre au 10 novembre 2023



## Un atelier à destination des habitants d'Evian :



" Je ne me sens pas de porter une idée seul·e "

" Je n'ai pas encore d'idée mais je veux participer ! "

" J'ai plein d'idées mais je veux échanger avec la commune. "

" Je suis curieux d'en savoir plus. "

Participez à notre atelier participatif  
le 08 novembre 2023, de 18h00 à 20h00  
à la salle polyvalente de la Maison des associations.

Il est à noter qu'un autre atelier est organisé pour les membres du Conseil des Sages et du Conseil des Jeunes le 8 novembre afin de faire naître de nouvelles idées.

## Des questions ?

Tout au long de la démarche, vous êtes accompagnés et conseillés par nos équipes :

Posez vos questions sur la plateforme [ditesnoustout.fr/evianparticipatif](https://ditesnoustout.fr/evianparticipatif) ou adressez-nous un courrier en mairie.



# 3 - Communiquer mon idée



**Le dépôt d'une idée n'est que le commencement de la démarche ! Si celle-ci a été validée par notre jury, vous devez maintenant la faire connaître et convaincre les Evianais de voter pour votre projet.**

La communication de votre idée est incontournable et tous les moyens sont bons pour lui donner la couverture qu'elle mérite. Voici quelques astuces qui pourront vous servir.

## Jouez la carte locale :

- Communiquez autour de chez vous et dans le secteur où votre idée est située.
- Appuyez-vous sur vos commerces de proximité, si vous êtes timides, ils sauront être d'excellents porte-parole !

## Communiquez dans les endroits passants :

- Un petit mot dans votre hall d'entrée ou dans l'ascenseur, une affichette à la caisse du supermarché, etc. Ce sont autant de moyens de toucher de nombreux habitants.

## Vous êtes un expert des réseaux sociaux :

- Utilisez vos réseaux sociaux pour partager le lien de votre idée et inviter vos connaissances à voter.

## Le bouche à oreille, un allié de taille :

- Vos amis, vos collègues, vos voisins en parleront à leurs amis, leurs collègues et leurs voisins. Un secret vieux comme le monde !

## Les incontournables pour parler de mon idée !



**Votre motivation,**  
ce qui a amené à déposer cette idée



**Votre cible :**  
qui utilisera votre idée après sa réalisation ?



**La localisation,**  
le lieu où elle sera implantée



**La raison** pour laquelle on devrait voter pour elle



## 4 - Le vote,

Du 23 novembre au 23 décembre



A l'issue du jury de sélection des idées, les Evianais pourront voter pour les idées qu'ils souhaitent voir réalisées.

Le vote se déroulera en ligne sur la plateforme [ditesnoustout.fr/evianparticipatif](https://ditesnoustout.fr/evianparticipatif) ou en mairie en remplissant un formulaire dédié.

**Chaque habitant âgé de plus de 16 ans ne pourra voter qu'une seule fois et pour autant de projets qu'il le souhaite, dans la limite des 100.000€.**



## 5 - La réalisation des projets 2024



Les idées lauréates deviendront des projets qui prendront vie au cours de l'année 2024.

Tout au long de la conception de celles-ci et pendant les travaux vous serez tenus au courant de leur avancement jusqu'à leur inauguration.

Suivant l'ampleur de chaque idée, leur réalisation s'étalera sur toute l'année.

